



Allez au prudhomme pour harcèlement

Par **sature**, le **23/10/2012** à **22:16**

Bonjour,

Je subis des pressions de mon responsable depuis plusieurs années et je souhaite mettre fin à ses agissements.

a noter que je travaille en rh et que du fait je ne peux me retourner vers le drh !!

je sais que je peux saisir les prud'hommes mais je souhaiterais savoir quels sont les éléments indispensables à fournir pour monter un dossier solide et surtout si je peux attaquer uniquement mon responsable par ce biais ?

cordialement

Par **pat76**, le **24/10/2012** à **17:52**

Bonjour

Vous avez envoyé un courrier recommandé avec avis de réception à la Direction Générale pour l'informer de votre situation et du harcèlement moral dont vous êtes victime de la part de votre responsable?

Vous pouvez obtenir des témoignages écrits qui prouveront ce que vous avancez concernant le harcèlement moral?

Vous avez sollicité une visite médicale à la médecine du travail pour expliquer votre situation.

Vous pouvez attaquer votre employeur s'il n'a rien fait pour faire cesser le harcèlement alors qu'il était informé de la situation.

Vous pouvez également attaquer votre responsable en même temps que l'employeur qui est responsable des agissements de ses salariés.

Vous aviez demandé à votre médecin traitant de vous mettre en arrêt maladie suite à ce harcèlement?